

**Acquisition de terrains de nature
environnementale à BISCHOFFSHEIM et OBERNAI**

Rapport n° CP/2011/491

Service gestionnaire :

Secrétariat général du pôle aménagement du territoire - Service des opérations foncières

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation les modalités d'indemnisation d'acquisitions de parcelles de nature environnementale sur le territoire des communes de BISCHOFFSHEIM et d'OBERNAI.

Acquisition à BISCHOFFSHEIM

Dans la zone de préemption Espace Naturel Sensible du Bischenberg dont le droit de préemption est au profit du Département, une opportunité se présente d'acquérir une parcelle de terrain d'une surface de 14,15 ares sur le ban communal de BISCHOFFSHEIM, et cadastrée en section 12 n° 217.

Compte tenu des prix habituellement pratiqués dans ce secteur, la valeur vénale des terrains et frais accessoires ont été fixés à 566 € soit 40 € l'are.

Acquisition à OBERNAI

Dans le cadre du schéma départemental de protection des espaces naturels, la SAFER d'ALSACE propose de céder au Département du Bas-Rhin une parcelle de terrain située à OBERNAI et cadastrée en section AP n° 14 d'une surface totale de 17,13 ares.

Compte tenu des prix habituellement pratiqués dans ce secteur, la valeur vénale des terrains et frais accessoires ont été fixés à 514 € et à 309 € pour les frais d'intervention, soit au total 823 €.

| Code de l'enveloppe budgétaire | Imputation M 52 | Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports) | Crédits disponibles (non engagés) | Crédits proposés |
|--------------------------------|-----------------|--|-----------------------------------|------------------|
| 11677 | 21-2118-738 | 838 316,37 € | 200 000,00 € | 1 389,00 € |

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide les acquisitions foncières suivantes :

- *une parcelle de terrain située à BISCHOFFSHEIM (section 12 n° 217) dans la zone de préemption du Bischenberg d'une surface totale de 14,15 ares moyennant le versement aux propriétaires d'une indemnité totale de 566 € et frais divers ;*

• *une parcelle de terrain située à OBERNAI (section AP n° 14) dans le cadre du schéma départemental de protection des espaces naturels, d'une surface totale de 17,13 ares moyennant le versement à la SAFER d'ALSACE d'une indemnité totale de 823 € et frais divers ;*

- dit que les actes seront passés en la forme administrative.

Elle désigne par ailleurs Monsieur Alfred BECKER, vice-président du Conseil Général en charge du pôle aménagement du territoire, comme représentant du département habilité à signer les actes de vente afférents à ces acquisitions.

Strasbourg, le 20/06/11

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL